

La page du C.N.R.S.

Le nouveau Comité National du C.N.R.S.

Deux arrêtés et un décret portant sur l'organisation du Comité National et les modalités de l'élection des membres de ce Comité ont été publiés au *Journal Officiel*, respectivement les 30 juin et 29 juillet. Le nouveau Comité entrera en fonction au printemps 1983.

Le redécoupage

Le redécoupage du Comité National a pour but d'adapter les sections à l'évolution de leurs disciplines, de favoriser les actions interdisciplinaires et de diminuer les sections les plus nombreuses afin de faciliter un bon suivi des chercheurs. Le Comité National est composé de 45 sections. Pour la chimie il s'agit de :

Section 12: Chimie de coordination et catalyse :

- chimie de coordination,
- catalyse,
- surfaces et interfaces.

Section 13: Electrochimie, cinétique et photochimie :

- électrochimie et chimie analytique,
- cinétique,
- photochimie,
- chimie de l'état liquide.

Section 14: Chimie et physico-chimie des matériaux inorganiques :

- chimie du solide,
- métallurgie,
- thermodynamique,
- radiochimie et chimie nucléaire.

Section 15: Chimie et physico-chimie moléculaire organique :

- chimie organique physique,
- réactivité et mécanismes réactionnels,
- synthèse organique.

Section 16: Chimie et physico-chimie d'intérêt biologique et thérapeutique :

- substances naturelles,
- chimie organique biologique,
- structure et synthèse de molécules pharmacologiquement actives,
- macromolécules biologiques.

Section 17: Physico-chimie moléculaire et macromoléculaire :

- matériaux moléculaires et macromoléculaires,
- physico-chimie moléculaire,
- chimie théorique.

Composition des sections et mode de scrutin

La composition de chaque commission a été modifiée afin d'assurer la représentation de tous les membres du personnel. Les nouvelles commissions comprendront 25 membres :

- 16 membres élus dont 3 pour le collège A₁ et 3 pour le collège A₂, 4 pour le collège B₁ et 2 pour le collège B₂, 4 pour le collège C;
- 9 personnalités qualifiées nommées par le Ministre chargé de la recherche et de l'industrie après avis du Directeur général du C.N.R.S.

Les membres élus le sont au scrutin de liste à la représentation proportionnelle, à bulletin secret, et avec panachage et listes incomplètes possibles.

Composition du corps électoral

L'ensemble des électeurs et éligibles est réparti en cinq collèges :

Collèges A

A cette catégorie appartiennent de droit les Directeurs et Maîtres de recherche du C.N.R.S. (collège A₁), les membres des Académies, les Professeurs du Collège de France (collège A₂).

Mais d'autres personnes peuvent être inscrites dans ces collèges, *sur leur demande* (chercheurs de grade équivalent, universitaires, etc. qui ont des liens d'association avec le C.N.R.S.), ou encore *sur proposition* de leur établissement, selon certaines modalités (personnalités venant d'institutions diverses, du secteur socio-économique, etc.).

Collège B

Dans ces collèges se trouvent les Chargés et Attachés de recherche du C.N.R.S. et, *sur leur demande*, les membres du personnel universitaires (Assistants et Maîtres-assistants), les chercheurs travaillant dans d'autres institutions, les personnes travaillant dans des établissements publics ou reconnus d'utilité publique et exerçant une mission de recherche, de documentation ou d'animation scientifiques ou technologiques, à condition qu'ils soient de grades et de responsabilité équivalents et aient des liens d'association avec le C.N.R.S. Enfin, certaines personnes peuvent être inscrites *sur proposition de leur organisme*.

Collège C

Ce collège est constitué par les ingénieurs, techniciens et agents administratifs rému-

nérés sur un emploi budgétaire du Centre ou d'un Institut National du Centre. En outre, *peuvent s'inscrire* des ITA ne répondant pas à ces conditions mais travaillant dans des formations propres ou associées au C.N.R.S. sous réserve qu'ils en fassent la demande.

Projet de calendrier pour le renouvellement des élections du Comité National

- 29 juillet 1982 : sortie des textes.
- 15 septembre 1982 : première réunion de la commission électorale (définition de ses modalités de fonctionnement).
- 5 octobre 1982 : date limite des inscriptions sur la liste électorale.
- 27 septembre au 20 octobre 1982 : réunion des sous-groupes de la commission électorale (examen par section de la pré-liste électorale).
- 20 octobre 1982 : deuxième réunion de la commission électorale (approbation de la liste électorale de base); décision du Directeur général arrêtant la liste électorale de base.
- 15 novembre 1982 : parution et diffusion de la liste électorale de base.
- 3 décembre 1982 : troisième réunion de la commission électorale (examen des réclamations et approbation de la liste rectificative); décision du Directeur général arrêtant la liste électorale rectificative.
- 13 décembre 1982 : parution et diffusion de la liste électorale rectificative.
- 4 janvier 1982 : date limite du dépôt des candidatures.
- 10 janvier 1982 : quatrième réunion de la commission électorale (validation des candidatures).
- 1^{er} février 1983 : date limite de l'expédition du matériel électoral.
- 21 février 1983 : date limite de la réception des votes.
- 25 et 26 février 1983 : dépouillement des votes et proclamations des résultats.

Nominations au sein du secteur Chimie du C.N.R.S.

M. Pierre Vermeulin, Maître-assistant à l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles, est nommé Directeur adjoint au Directeur scientifique. M. Gilbert Balavoine, Professeur à l'Université de Paris-Sud, est nommé Chargé de mission auprès du Directeur scientifique.